

Les gouvernements locaux et régionaux s'engagent en faveur des actions climatiques à la COP 21

La 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) a adopté les accords de Paris le samedi 12 décembre à l'unanimité.

Ces accords sont venus conclure non seulement six ans de discussions depuis la COP à Copenhague (2009) qui n'était pas parvenue à de tels accords, mais aussi une année de mobilisation conjointe forte de la part de tous les acteurs, lancée par le Secrétaire général de l'ONU à l'occasion du Sommet sur le climat organisé en septembre 2014, et deux semaines d'intenses activités organisées à Paris par les réseaux de gouvernements locaux et régionaux et leurs partenaires.

CGLU et ses organisations partenaires, en particulier ICLEI et C40, se sont assurées que la voix des gouvernements locaux et régionaux était entendue lors des négociations.

CGLU a notamment mis en valeur le besoin de relier l'action climatique à l'Agenda 2030 et au futur Agenda d'Habitat III, et à l'importance de la participation citoyenne et de politiques sociales inclusives pour garantir la mise en œuvre effective de l'agenda de la durabilité dans son sens le plus large.

En plus des résultats officiels de la COP, les événements ont été marqués par des temps forts, parmi lesquels l'adoption de prises de positions conjointes parmi les gouvernements locaux et régionaux, et la définition des étapes à venir.

Le texte de la COP 21 négocié par les Etats membres de l'ONU

Pendant la plénière d'ouverture des négociations le 1^{er} décembre, Ronan Dantec, porte-parole de CGLU sur le climat, au nom du groupe des gouvernements locaux et des autorités municipales, a appelé les Etats à trouver un véritable accord et les a assurés que si cette condition était respectée, toutes les parties prenantes, et notamment les autorités locales et régionales, feraient le travail (Voir [déclaration complète](#)).

Prenant de nouveau la parole lors de la plénière de clôture du samedi 12 décembre, M. Dantec a félicité la Présidence française pour être parvenue à un accord unanime mais a rappelé la nécessité de considérer tous les agendas actuels (développement durable, financement, urbanisation) comme des agendas complémentaires à celui du climat. Il a aussi fait mention du besoin d'adopter une approche territoriale qui inclut tous les acteurs locaux afin de parvenir à une action efficace. Enfin, il a réitéré l'engagement des autorités locales et régionales à mettre en œuvre les actions sur le changement climatique (Voir [déclaration complète](#)).

La grande force des accords de Paris réside dans l'engagement de toutes les parties prenantes à les mettre en œuvre.

Le groupe des gouvernements locaux et régionaux accueille favorablement les références faites à son rôle important dans les actions sur le changement climatique :

- Dans le Préambule :
« Affirmant l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public, de l'accès de la population à l'information et de la coopération à tous les niveaux sur les questions traitées dans le présent Accord, Reconnaissant l'importance de la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux et des divers acteurs, conformément aux législations nationales respectives des Parties, dans la lutte contre les changements climatiques, »

- Dans l'Article 7 :
« Les Parties reconnaissent que l'adaptation est un problème mondial qui se pose à tous, comportant des dimensions locales, infranationales, nationales, régionales et internationales, et que c'est un élément clef de la riposte mondiale à long terme face aux changements climatiques, à laquelle elle contribue, afin de protéger les populations, les moyens d'existence et les écosystèmes, en tenant compte des besoins urgents et immédiats des pays en développement parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. »

- Et dans l'Article 11 :
« Le renforcement des capacités devrait être impulsé par les pays, prendre en compte et satisfaire les besoins nationaux et favoriser l'appropriation par les Parties, en particulier pour les pays en développement parties, notamment aux niveaux national, infranational et local. Il devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience, notamment des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention, et représenter un processus efficace, itératif, participatif, transversal et sensible à l'égalité des sexes. »

Nous louons également la reconnaissance du besoin de relier les actions climatiques aux droits humains, avec une sensibilité à l'égalité des sexes et en prenant en compte les cibles du développement durable.

« Considérant que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face à ces changements, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,

Reconnaissant également que des modes de vie durables et des modes durables de consommation et de production, les pays développés parties montrant la voie, jouent un rôle important pour faire face aux changements climatiques, »

D'autres références sont faites aux villes, aux autorités locales et infranationales dans la décision de la COP qui introduit l'accord et définit les recommandations à mettre en œuvre pour la période 2016-2020 : « Convent de soutenir et de promouvoir la coopération régionale et internationale afin de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les Parties et des autres acteurs, y compris de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et autres autorités infranationales, des communautés locales et des peuples autochtones, »

« 74. Décide en outre de lancer un plan de travail pour la période 2016-2020 prévoyant les activités suivantes :
(d) Favoriser la coopération mondiale, régionale, nationale et infranationale ;

(g) Recenser les possibilités de renforcer les capacités aux niveaux national, régional et infranational ; »

« V. ENTITES NON PARTIES

134. Se félicite des efforts déployés par toutes les entités non parties afin de faire face et de répondre aux changements climatiques, y compris ceux de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et des autres autorités infranationales ;

135. Invite les entités non parties visées au paragraphe 134 ci-dessus à amplifier leurs efforts et à appuyer des mesures destinées à réduire les émissions et/ou renforcer la résilience et diminuer la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques, et à faire état de ces efforts par le biais du portail des acteurs non étatiques pour l'action climatique ; »

Plan d'actions Lima-Paris (LPAA, selon l'acronyme anglais)

Les présidences de la COP ont reconnu les acteurs non-étatiques -société civile, secteur privé, gouvernements locaux et régionaux- comme essentiels dans la mise en oeuvre des accords climatiques et ont tâché de leur accorder davantage d'espace dans le segment officiel des négociations.

Cette volonté a abouti au lancement de la **Plateforme NAZCA, une plateforme pour les acteurs non étatiques** lancée à la COP 20 de Lima en décembre 2014 et qui invite les acteurs non étatiques à partager leurs actions pour réduire les effets du changement climatique et leurs actions pour s'y adapter.

Ce processus a été officialisé comme un processus à poursuivre et inclure dans les actions renforcées vers 2020.

« 117. Note avec satisfaction les résultats du Programme d'action Lima-Paris, qui s'appuient sur le sommet sur le climat organisé le 23 septembre 2014 par le Secrétaire général de l'ONU ;

118. Se félicite des efforts déployés par les entités non parties afin de développer leurs actions en faveur du climat, et encourage l'affichage de ces actions sur le portail des acteurs non étatiques pour l'action climatique ;

119. Encourage les Parties à œuvrer étroitement avec les entités non parties, afin de favoriser le renforcement des activités d'atténuation et d'adaptation ;

120. Encourage aussi les entités non parties à accroître leur participation au processus visés au paragraphe 110 ci-dessus et au paragraphe 125 ci-après ;

121. Décide de convoquer en application du paragraphe 21 de la décision 1/CP.20, en s'appuyant sur le Programme d'action Lima-Paris et parallèlement à chaque session de la Conférence des Parties pendant la période de 2016-2020, une réunion de haut niveau [...] »

Actions et déclarations des acteurs non-étatiques

Les villes, les gouvernements locaux et infranationaux ont été invités à soutenir une déclaration conjointe pendant les deux dernières semaines de négociations des accords de Paris.

La Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris

Marquant le succès du **Sommet des Elus locaux pour le Climat** organisé à la Mairie de Paris le 4 décembre à l'invitation de la Maire de Paris et Coprésidente de CGLU, Anne Hidalgo, 700 représentants des villes, des régions, des gouvernements locaux et de leurs organisations, venant du monde entier, ont signé la **Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris**.

La **Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris** réaffirme l'engagement des dirigeants des villes et des régions à lutter contre le dérèglement climatique. La Déclaration rappelle la responsabilité partagée d'agir, appelant les villes et les régions à s'engager dans des actions et des partenariats pour parvenir à 25% des réductions requises pour pallier la différence prévue entre l'accord de la COP 21 et la cible des 2 degrés. Elle rappelle aussi l'importance des initiatives des réseaux de villes et de régions (le Pacte des Maires, la Convention des Maires, le Pacte des Etats fédérés et des Régions, la Feuille de Route sur le Climat pour les Villes et Gouvernements Locaux et la plateforme NAZCA).

La Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris a été transmise par la Maire de Paris et par l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le climat et les villes, Michael Bloomberg, lors de la Journée de l'action de la CCNUCC le 5 décembre.

Plan d'actions Lima-Paris

Dans le cadre du LPAA, les autorités locales et régionales et leurs réseaux ont été invités à s'unir au plan quinquennal (ou Vision à cinq ans), afin de réfléchir à la place particulière que les autorités locales et régionales ont dans ce processus.

CGLU a suivi le processus préparatoire du LPAA en 2015, plaidant pour que ce processus devienne un espace officiel de dialogue et de consultation entre les Etats et tous les acteurs pertinents, notamment les autorités locales et régionales.

Dans le cadre de la COP, un segment spécial a été dédié aux villes et aux autorités infranationales le 8 décembre, ce qui a permis de présenter les actions et les initiatives déjà mises en place (telles que le Pacte des Maires ou la Convention des Maires, par exemple) et a vu le lancement d'une « **Vision à cinq ans** » **organisée autour de 4 objectifs qui mobilisent tous les acteurs** :

- Accroître le nombre de villes et de régions qui décident de mettre en œuvre un plan d'actions et des objectifs liés au climat ;
- Renforcer la résilience dans un plus grand nombre de villes et de régions, avec une attention particulière portée aux populations vulnérables ;
- Améliorer la préparation de projets et la planification climatique pour assurer des flux financiers plus importants à l'attention des territoires, tout en accélérant le déploiement d'outils économiques et financiers innovants ;
- Soutenir les initiatives multi-partenariats entre les différents échelons de gouvernance (Etat-gouvernements locaux, coopération décentralisée,...).

En plus de l'officialisation du processus lors des décisions de la COP, les trois ministres du Pérou, de France et du Maroc -Manuel Pulgar Vidal, Ségolène Royal et Hakima El Haité- ont exprimé leur ferme volonté et leur engagement à renforcer le Plan d'actions Lima-Paris en sa qualité d'espace d'échanges entre les Parties et les acteurs non-étatiques.

Le Pacte des Maires

Suite à une année de travail intensif pour définir les modalités de travail du Pacte des Maires et suite à une campagne d'information et de mobilisation des membres des trois principaux réseaux impliqués dans le projet, il s'est avéré encourageant de voir le nombre de signataires du Pacte ([plus de 400 signataires présentés le 4 décembre](#)), qui incluaient Paris, Rio, Vancouver, Istanbul, Seoul, Dakar, entre autres.

Le Pacte fait l'objet d'un grand intérêt et c'est devant une salle pleine qu'ICLEI et CGLU ont organisé un événement parallèle du Pacte des Maires dans la zone des négociations. ([Rapport et vidéo disponibles sur ce lien](#)).

Le Pacte des Maires est un accord ambitieux passé entre maires et autres dirigeants locaux, par le biais duquel ils s'engagent publiquement à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, rendant publics les plans et les cibles de mitigation et d'adaptation, présentant un rapport de leurs progrès chaque année et utilisant un nouveau système de mesures standardisées, compatible avec les pratiques internationales. Grâce à cet effort, les villes pourront choisir de répondre aux mêmes exigences que celles proposées lors des négociations internationales sur le climat, qui ont débouché sur un traité mondial sur le climat en 2015. Il a été lancé lors du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général de l'ONU à New York en septembre 2013, à l'initiative du Groupe des villes sur le changement climatique (C40), des Gouvernements Locaux pour la durabilité (ICLEI), et de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) –avec le soutien d'ONU-Habitat, de l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les villes et le changement climatique, et l'équipe de soutien du Secrétaire général de l'ONU sur le changement climatique.

Pour davantage d'informations, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : compactofmayors@uclg.org.

Suivi du Sommet mondial Climat et Territoires

Le plaidoyer pour l'obtention d'un réel espace de dialogue et de travail conjoint entre tous les niveaux de gouvernements et avec l'implication de tous les acteurs pertinents était également au cœur de la Déclaration des acteurs internationaux non-étatiques, adoptée le 2 décembre au Bourget à l'occasion de l'événement « Du Sommet mondial Climat et Territoire à la COP 21 et au-delà : propositions et dynamique commune des acteurs non-étatiques ».

Ce texte a été conçu comme un complément à la [Déclaration adoptée à Lyon](#) et a reçu le soutien de la majorité des organisations représentant les acteurs non-étatiques (gouvernements infranationaux et autorités locales, ONG, secteur privé, fédérations de syndicats, populations autochtones, jeunesse,...).

Cette déclaration souligne la grande préoccupation concernant les contributions nationales qui nous mèneront probablement à un réchauffement mondial de 3°C. Elle insiste sur la nécessité de mettre en place un principe de progression des engagements, à appliquer par le biais d'un mécanisme d'évaluation. Elle réitère les questions essentielles déjà soulevées dans la Déclaration de Lyon : la reconnaissance de l'approche territoriale, le lien inséparable entre le climat et les agendas du développement, le besoin de se doter de financements facilement accessibles pour les actions climatiques dans les territoires.

Elle appelle aussi les gouvernements nationaux à ouvrir la gouvernance de leur plan d'actions à tous les acteurs non-étatiques, comme preuve d'efficacité et de transparence, et en prenant en compte le fait qu'aucun gouvernement national ne pourra maintenir ses cibles de réduction des gaz à effet de serre sans l'action, ni la mobilisation des acteurs non-étatiques.

Cet événement a également été l'occasion de l'annonce d'un sommet mondial, le « CLIMATE CHANCE », dont l'objectif sera de **devenir un événement régulier pour tous les acteurs non-étatiques** impliqués dans la lutte contre le changement climatique.

Les autorités locales, le secteur privé, les associations, les syndicats, la communauté scientifique et les citoyens sont invités à cette réunion qui devrait permettre de formuler un plan d'actions global, d'offrir des discussions plus en profondeur sur les réalisations et les obstacles, d'encourager le partage d'expériences et d'innovations, et, enfin, de souligner les opportunités qui émergent de cette lutte résolue contre le changement climatique.

Organisé à Nantes, Capitale verte européenne 2013, et représentant l'action climatique de CGLU, le premier [Sommet CLIMATE CHANCE](#) se tiendra du 26 au 28 septembre 2016.

L'Appel de Paris

Confiant que les accords de Paris établissent de solides bases pour une action renforcée et pour le soutien des autorités locales et infranationales, CGLU, C40 et ICLEI s'unissent à [l'Appel de Paris](#). **En signant cet appel**, les acteurs non-étatiques démontrent leur soutien aux résultats de la Conférence et s'engagent à contribuer aux efforts internationaux pour rester en-dessous de la limite des 2 degrés, en entreprenant immédiatement des actions concrètes, sans attendre que l'accord de la COP 21 entre en vigueur en 2020.

L'Appel de Paris et ses signataires ont été rendus publics le mercredi 16 septembre.

Le pavillon des villes et des régions à la COP 21

CGLU était partenaire du [pavillon des villes et des régions](#), partageant l'accueil avec ICLEI, C40 et R20.

Le pavillon a reçu de nombreuses visites et a prouvé être un espace intéressant de communication et de promotion des activités et du plaidoyer de CGLU.

Au sein du pavillon, CGLU a soutenu l'organisation de deux événements parallèles :

- 1 - Un événement parallèle organisé par la Commission de CGLU sur les finances locales pour le développement, portant sur « Financer des investissements urbains résilients – quel agenda pour l'action ? », qui s'est tenu le mardi 8 décembre, avec des représentants de l'OCDE, de UNCDF, du Fond municipal vert, du FMDV, MAEDI-France, l'AFD et CCFLA.

- 2 - Un atelier sur les indicateurs de la durabilité. Cet atelier a débuté sur une présentation d'expériences pratiques, de stratégies de reporting sur la durabilité développés par différents acteurs, et une révision des réalisations et des limites rencontrées pour aider d'autres gouvernements locaux à identifier les choix à faire (sur l'échelle, la fréquence, les formats, l'intégration avec d'autres mécanismes de

reporting municipaux,...), ainsi que des étapes pratiques. Les participants ont ensuite été invités à débattre du potentiel et des conditions pour utiliser ce reporting sur la durabilité dans leur propre contexte. ([Lisez l'étude en cliquant sur ce lien](#))

Rapports des partenaires

<http://www.ccre.org/en/actualites/view/3177>

<http://www.iclei.org/activities/cop21>; <http://bit.ly/1P5hohw>; <http://bit.ly/1RPMz1a>

http://www.c40.org/blog_posts/photos-c40-in-paris-cop21

<http://www.nrg4sd.org/>

<http://www.regionsunies-fogar.org/es/media-files/noticias/137-las-regiones-participan-activamente-en-la-cop21-de-paris>